

Fiche standardisée pour plan tarifaire mobile avec abonnement

Opérateur	BASE		Plan tarifaire	BASE Unlimited	
Date de dernière mise à jour	Mars 2021		Date de limite de validité		
Frais					
Abonnement (€/mois)	40		Activation (€)	0	
Conditions contractuelles					
Durée indéterminée	<input checked="" type="checkbox"/>	Durée (mois)	Indemnité de résiliation dans les 6 premiers mois		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Tableau d'amortissement pour vente couplée	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		Type d'appareil		
Eléments tarifaires récurrents offerts en réduction			Durée	pas limite	
Services inclus dans le forfait mensuel					
Réseau belge	Tout réseau		Seulement même réseau		Autre réseau :
Heures	Toute heure	Heures creuses	Toute heure	Heures creuses	Toute heure
Minutes	Illimité				
ET <input checked="" type="checkbox"/> OU <input type="checkbox"/>					
SMS	Illimité				
ET <input checked="" type="checkbox"/> OU <input type="checkbox"/>					
Data MB	Illimité				
Heures	Pleines	-	Creuses	-	
Prix des services hors forfait					
Minutes (€/min)	SMS (€/SMS)		MMS (€/MMS)		Data (€/MB)
-	-		10		-
Prix internationaux					
Service	Appels vers numéros fixes		Appels vers numéros mobiles		Appels reçus
Prix minimum	€/min	Pays	€/min	Pays	€/SMS
Au départ de Belgique	22	30	22	30	22
Au départ de l'UE	RLAH	30	RLAH	30	RLAH
Options tarifaires					
Dénomination	Voice Europe 60		Voice Europe 180 min		Data Roaming World
Minutes/SMS/Data	Min <input checked="" type="checkbox"/> SMS <input type="checkbox"/> Data <input type="checkbox"/>		Min <input type="checkbox"/> SMS <input type="checkbox"/> Data <input type="checkbox"/>		Min <input type="checkbox"/> SMS <input type="checkbox"/> Data <input type="checkbox"/>
Appels nationaux ou internationaux	Nation <input type="checkbox"/> Internat <input checked="" type="checkbox"/>		Nation <input type="checkbox"/> Internat <input type="checkbox"/>		Nation <input type="checkbox"/> Internat <input type="checkbox"/>
Heures	Pleines <input checked="" type="checkbox"/> Creuses <input checked="" type="checkbox"/>		Pleines <input type="checkbox"/> Creuses <input type="checkbox"/>		Pleines <input type="checkbox"/> Creuses <input type="checkbox"/>
Quantité	60 min		180 min		500 MB
Prix (€/mois)	5		10		85
Options supplémentaires					
Dénomination	Description				Prix (€/mois)

Avantages

billes illimitées* incluses dans BASE Unlimited:

(i) Utilisation en Belgique: Lorsque la consommation dépasse un volume de 25 GB/mois, une action du client peut être demandée afin de pouvoir continuer à surfer pendant le reste de la période de facturation et/ou BASE peut réduire la vitesse de l'internet mobile à 512 kbps ;

(ii) Utilisation dans le reste de la zone UE: Lorsque la consommation dépasse un volume de 20 GB/mois, le client peut continuer à surfer à vitesse normale à 0,00363 euro (TVA incluse) par MB.

*Offre réservée à une utilisation personnelle normale comme défini dans les « Conditions d'utilisation normale dans le cadre d'une offre illimitée » (voir BASE.be).

Cette fiche standardisée vise à résumer les principales caractéristiques du plan tarifaire : elle n'est en aucun cas destinée à remplacer le contrat.

Annexe 2

Information complémentaire

1. Vitesse et voies de recours

Vitesse d'internet mobile

La vitesse maximale en download et en upload de l'internet mobile sur notre réseau est de :

	Download	Upload
Vitesse maximale estimée 4G (LTE)	130 Mbps	32 Mbps
Vitesse maximale estimée 3G	23,3 Mbps	4,2 Mbps

Si la qualité réelle du service d'accès à internet s'écarte continuellement ou régulièrement de la qualité du service d'accès à internet publiée par BASE, BASE conseille au client de contacter BASE afin de trouver une solution à cette divergence. Si le client n'est pas satisfait de la solution proposée par BASE, il peut également s'adresser au Service de Médiation pour les télécommunications. Par ailleurs, le client a également le droit d'invoquer ses droits contractuels (p. ex. la résiliation du contrat).

2. Durée du contrat

• Les contrats de téléphonie mobile pour particuliers sont des contrats à durée indéterminée. Ils peuvent être résiliés à tout moment conformément aux conditions générales. Si, avec votre contrat de téléphonie mobile, vous avez reçu une réduction sur l'achat de votre appareil, une indemnité pour la valeur résiduelle de la réduction sur l'appareil vous sera portée en compte en cas de résiliation du contrat de téléphonie mobile si la durée minimale pour la réduction sur appareil n'a pas encore expiré au moment de la résiliation. Les contrats pour options sur les abonnements mobiles sont des contrats d'un mois. Si vous résiliez le contrat pendant cette durée contractuelle, BASE vous porte en compte une indemnité de résiliation égale au montant restant de l'abonnement jusqu'à la fin de la durée contractuelle. Après la durée contractuelle, le contrat est reconduit tacitement pour une durée indéterminée.

• Quelques points importants lorsque vous résiliez : www.base.be/resilier

3. Utilisateurs finaux handicapés

Vous souffrez d'un handicap ? Nous proposons des services à votre mesure. Sur la page ci-dessous, vous trouverez des plans tarifaires pour aveugles, malvoyants, sourds et malentendants. N'oubliez pas le tarif social, qui vous permet d'obtenir une réduction sur votre abonnement mensuel. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet ici : www.base.be/servicesurmesure

Notes explicatives concernant la fiche standardisée pour plan tarifaire mobile avec abonnement

1. Tous les montants financiers sont exprimés en euros (€) ou eurocents (€c) TVA comprise.
2. Plan tarifaire : dénomination complète du plan tarifaire telle qu'apparaissant sur le site Internet de l'opérateur.
3. Date limite de validité : mention de la date éventuelle d'échéance de l'offre commerciale, promotions comprises, au-delà de laquelle, le cas échéant, cette offre est modifiée et sera décrite par une nouvelle fiche standardisée. Il s'agit de la limite de validité des conditions de l'offre décrites dans la fiche pour un nouveau contrat : si un contrat est souscrit au plus tard au moment indiqué, les conditions de la fiche sont en principe d'application pendant le contrat (sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures des caractéristiques du plan tarifaire au cours du contrat). Après la date indiquée d'autres conditions, décrites dans une nouvelle version de la fiche, seront associées à un nouveau contrat conclu.
4. Activation : frais uniques d'activation du service, y compris l'éventuel prix d'achat de la carte SIM.
5. Conditions contractuelles : si le contrat n'est pas à durée indéterminée, indiquer le nombre initial de mois d'engagement.
6. Tableau d'amortissement pour vente couplée d'appareil terminal : il est indiqué le cas échéant si l'offre inclut la fourniture à prix réduit ou sans surcoût d'un appareil terminal. Dans ce cas, si l'opérateur fournit au client un tableau d'amortissement de cet appareil, indiquant, conformément aux prescriptions légales en vigueur, la valeur résiduelle de cet appareil en cas de résiliation anticipée du contrat.
7. Type d'appareil : l'indication du genre d'appareil offert en vente couplée, par exemple GSM, tablette, etc.
8. Éléments tarifaires récurrents offerts en réduction: dans le cas où certains éléments tarifaires à caractère récurrent (par exemple l'abonnement) font l'objet d'une réduction, les éléments en question et la réduction sont indiqués ainsi que la durée pendant laquelle cette réduction est en vigueur.
9. Services inclus dans l'abonnement forfaitaire : les cases ET ou OU doivent être cochées selon les services inclus (minutes d'appel vocal, messages SMS, data) ont un caractère cumulatif ou exclusif. Les services inclus peuvent porter sur des appels et/ou SMS vers n'importe quel réseau national (tout réseau) ou seulement vers les clients du même réseau mobile ou encore vers certains autres réseaux à spécifier (exemples : réseaux fixes ou certains MVNO ou à l'intérieur d'une communauté).
10. Prix des services hors forfait : les prix unitaires des minutes d'appel, des messages SMS et MMS et des données qui s'appliquent lorsque le forfait est épuisé sont indiqués.
11. Prix internationaux : pour les appels internationaux au départ de la Belgique, il faut indiquer les prix applicables vers le groupe de pays le moins cher (qui comprend normalement au moins les pays voisins de la Belgique) ainsi que le nombre de pays auxquels ce tarif minimum s'applique. Pour les appels au départ de l'Europe, il faut indiquer les prix applicables aux appels vers un pays de l'Union européenne au départ d'un pays de l'Union européenne (roaming international).
12. Options tarifaires : différentes options tarifaires peuvent compléter le plan de base en indiquant le nom de l'option, le type de service auquel cette option s'applique (appels vocaux, messages SMS, data), le caractère national ou international mes appels ou messages SMS inclus dans l'option, les heures auxquelles l'option s'applique, le volume inclus dans l'option (s'il n'y a pas de limite, il faut indiquer « ILLIMITE ») et enfin les prix appliqués dans cette option.
13. Options supplémentaires : cette zone est exclusivement destinée à décrire d'éventuelles options qui ne seraient pas conformes à la structure de la zone relative aux options tarifaires.
14. Avantages : cette zone peut servir à décrire d'éventuels avantages supplémentaires qui sont directement liés au produit et qui ne seraient pas conformes à la structure des zones relatives aux frais ou prix, par exemple la gratuité de certains types plus spécifiques d'appels ou de trafic ou encore le prix d'appareils terminaux offerts en vente couplée.